

(Franc de Port.)

6me année.

Sainte Anne de la Pocatière, 1er août 1867.

Numéro 19

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

ANNONCES :

1re insertion, 8 cts. la ligne
2me " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme,
conditions libérales.



Si la guerre est la dernière raison des
peuples, l'agriculture doit en être la
première.

Emparons-nous du sol, si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISSANT TOUS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE.

DES PLANTES A FOURRAGE.

DES PATURAGES DANS LES PRAIRIES.

Est-ce une bonne ou une mauvaise méthode de faire pâturer les prairies, à certaines époques de l'année. A ce sujet, les opinions sont très-différentes. Nous allons essayer de trouver dans l'observation des faits, la solution de ce problème. Dans un assez grand nombre de lieux, on met les animaux sur les prairies l'automne et au commencement du printemps.

Au printemps, la présence des animaux peut avoir deux inconvénients principaux : — celui de piétiner un sol encore mal égoutté ; et celui de retarder la croissance des herbes et de nuire par cela même, à la production du foin. Sans nul doute, cela arrivera, si d'une part, le terrain n'est pas suffisamment essuyé, si sa nature très-argileuse le prédispose à un tassement trop considérable, et si, de l'autre, on laisse les animaux séjourner assez longtemps pour que les graminées n'aient plus la possibilité de monter convenablement avant l'époque ordinaire de la fauchaison ; mais, hors ces deux cas, qu'il est facile de prévoir, et très-important d'éviter, le pâturage a autant et même plus d'avantages que d'inconvénients, car il contribue beaucoup à la destruction des plantes inutiles au profit des graminées ; de plus, la pression qu'il exerce à la surface des terrains poreux, faciles à soulever, est d'un très-bon effet ; — enfin, leurs excréments, contribuent sensiblement à maintenir la fertilité du sol et à améliorer les fenaisons suivantes. Quant à la durée d'un tel pâturage, il est d'une haute importance de ne pas le prolonger outre mesure. Nous croyons qu'en général, il ne faut pas faire pâturer les prairies au-delà du terme des dernières gelées.

Il est des localités où en automne, le pâturage des prairies basses pourrait devenir fort nuisible à la santé des bêtes ovines :

on a remarqué maintes fois qu'il leur occasionnait la pourriture ; aussi après la récolte des foins, livre-t-on les regains plutôt aux bœufs et aux vaches qu'aux moutons. Cette nouvelle pousse d'herbe, qui, dans plusieurs localités, n'est jamais plus forte que dans cette partie de l'année, est très-avantageuse au bétail : elle donne aux vaches une augmentation de lait très-sensible. A cette époque, on a beaucoup moins à redouter les empreintes que les pieds du bétail laissent sur la terre, parce qu'au printemps, même sur les sols spongieux et mous, ces empreintes s'effacent par suite de l'effet des gelées. Les engrais que le pâturage laisse dans les prairies leur sont aussi d'un grand avantage, surtout lorsqu'on a soin de diviser et d'épandre les excréments des animaux, travail très-léger qui peut être imposé aux enfants. Le bétail à cornes trouve souvent, jusque vers le quinze de novembre, une bonne nourriture sur ces pâturages. Terminons cet article en disant qu'en général, sur les terrains constamment pâturés, l'herbe s'épaissit, mais ne s'élève pas autant.

DE LA DÉPAISSANCE DES PATURAGES.

Nous allons, sous ce titre, examiner deux choses : — 1o Quels sont les pâturages qui conviennent le mieux aux divers herbivores (animaux qui se nourrissent d'herbes) ? — 2o. Comment, à quelle époque et dans quelles proportions il convient de répartir ces derniers sur les pâturages.

Les bêtes bovines sont de toutes celles qui endommagent le moins les herbages, en ce sens qu'elles broutent les herbes à une certaine hauteur, et que jamais elles ne les arrachent. Aussi doit-on leur réserver les pâturages les plus féconds et de la meilleure qualité. — On a cru remarquer que les herbages les plus nouveaux sont généralement les plus appropriés à l'état des jeunes animaux, parce qu'ils les développent et les nourrissent plus qu'ils ne les engraisent. Les herbages anciens, au contraire, dont l'herbe a plus de corps, plus de soutien, dont les sucs, moins aqueux, sont plus élaborés et plus disposés à l'assimilation, conviennent essentiellement aux animaux adultes, parce

qu'ils leur procurent promptement l'embonpoint et la graisse dont ils ont besoin, lorsqu'ils sont destinés à la boucherie ; on doit les dispenser avec beaucoup de sobriété pour les animaux qu'on désire conserver pour la production du lait, pour le travail, etc., dans un état moyen entre la maigreur et l'obésité, qui sont également à redouter. -- Il est d'observation que les herbages les plus bas et les plus humides sont moins propres à engraisser les bœufs qu'à augmenter la quantité du lait des vaches, et on doit les destiner préférablement à ce dernier objet, lorsque les circonstances le permettent. -- Les herbages élevés, ouverts et très exposés à l'action des vents, conviennent moins aussi, pour la production du lait, comme pour l'engraissement, que ceux qui sont bas et abrités. -- On observe encore en plusieurs endroits que les herbages nouveaux, aqueux, marécageux, garnis d'herbes grossières, sont plus convenables ordinairement à la fabrication du fromage qu'à celle du beurre qui, à son tour, est généralement plus abondante et de meilleure qualité sur les herbages anciens, sains et fertiles. -- Enfin, on a observé également que le beurre se conserve plus longtemps, et qu'il est plus ferme et plus consistant lorsqu'il provient du pâturage dans les herbages anciens, naturellement fertiles et non engraisés, que lorsqu'il résulte d'herbages alternés avec les cultures céréales, qui ont exigé des engrais ou des amendements, et surtout lorsque ces derniers sont d'une nature calcaire, ce qui doit être pris en considération dans les assolements.

Le cheval tond l'herbe plus près de la terre que le bœuf. Ses déjections fortement alcalines, lorsqu'on n'a pas le soin de les disséminer peu après qu'elles ont été produites, nuisent aux plantes avec lesquelles elles sont en contact immédiat. Cet inconvénient, joint à celui du piétinement, dont les effets sont très marqués par suite de la forme de son pied, explique pourquoi en France, dans les anciens baux, on stipulait communément qu'on ne mettrait pas plus qu'un certain nombre, sur telle ou étendue de pâturage. -- Les herbages qui lui conviennent ne sont donc ni ceux dont l'aridité exclut les engrais chauds, ni ceux que leur humidité rend trop facile à défoncer.

Les bêtes à laine pincet l'herbe beaucoup plus près encore que le cheval. Elles l'arrachent même par un mouvement de tête bien connu, lorsqu'elle est encore trop jeune pour avoir formé une touffe de quelque épaisseur et poussé des racines en suffisante quantité. Aussi se garde-t-on bien de mettre des moutons sur des pâturages ou des prairies tout nouvellement formés. Ces animaux redoutent par-dessus tout l'humidité du sol, se plaisent sur les herbages élevés, arides même. Cependant, ils se trouvent fort bien des pâturages plus riches, pourvu qu'ils soient sains.

De tous les herbivores, la chèvre est un de ceux que l'on doit considérer comme le moins difficile sur le choix de sa nourriture, mais aussi comme l'un des plus vagabonds et des plus destructeurs. Elle se contente, au besoin, des herbages les plus escarpés et les plus couverts de broussailles. Lorsqu'on lui en livre d'autres, il faut apporter la plus rigoureuse attention à défendre, contre ses atteintes, les haies et les plantations voisines.

Quoique quelquefois, on réunisse pêle-mêle sur les mêmes

pâturages les animaux les plus différents, cette pratique est condamnable. A la vérité, chaque espèce ayant une manière différente de brouter l'herbe et ceux-ci pouvant utiliser ce qui ne convient pas à ceux-là, il n'est pas douteux qu'on ne puisse ouvrir les pâturages à plusieurs espèces ; mais si on les y laisse ensemble, ils se gênent et se privent mutuellement de la nourriture qui leur convient le mieux. Il est donc infiniment préférable de les répartir successivement, lorsque cela se peut, sur chacun des enclos dont nous avons déjà parlé.

Les Hollandais suivent, sur ce point, une excellente pratique : -- chez eux, les bœufs et les vaches passent les premiers sur un paccage ; -- les chevaux leur succèdent, lorsque l'état et la nature du sol le permettent ; -- viennent ensuite les moutons ; puis, parfois des cochons qui déterrent et détruisent les racines charnues et tuberculeuses des mauvaises herbes. Après ces animaux, il est bon de râteler ça et là la surface du sol qu'ils ont fouillé, puis, bien entendu, de donner aux graminées le temps de repousser.

Lorsqu'on fait passer les bestiaux du régime de l'hiver au pâturage, il importe que ce soit le plus tôt possible, et que la transition ne soit pas trop brusque. Par ce double motif, bien plus encore que pour ne pas donner aux herbes les plus précoces le temps de s'élever pour être délaissées, on fera bien d'ouvrir les herbages au printemps, aussitôt que l'état du sol le permettra. Pourtant, l'expérience prouve qu'ici, en Canada, cette méthode a un grand inconvénient, celui de ruiner les paccages pour l'été, surtout si une sécheresse prolongée suit immédiatement les pluies du printemps ; et ceux qui ne mettent leurs animaux au clos qu'au commencement de juin y trouvent d'ordinaire un grand bénéfice.

Depuis ce moment jusqu'aux frimas d'automne, le pâturage se continue sans interruption. Dans certains pays pourtant, on interrompt le pâturage pendant une partie de la saison des fortes chaleurs et de la sécheresse, soit parce qu'il offre peu de ressources aux animaux, soit parce que ces derniers sont incommodés par les mouches.

Il serait fort difficile d'indiquer, même approximativement, le nombre d'animaux de chaque espèce, qu'il convient de mettre sur une étendue donnée de pâturage, car elle dépend de sa fertilité, de la saison et du plus ou moins de nourriture que les animaux reçoivent à l'étable en diverses saisons. Tout ce qu'on peut dire, c'est que, lorsque l'herbage est trop chargé, les bestiaux pâissent, et ne trouvant pas la nourriture suffisante, ils rongent les plantes jusqu'au collet, et souvent les arrachent. Au contraire, lorsqu'ils sont en trop petit nombre, ils foulent aux pieds et détériorent presque autant d'herbes qu'ils en mangent ; ils délaissent toutes les plantes qui excitent le moins leur appétit, et c'est une raison pour qu'elles se multiplient davantage ; car, s'ils ne les ont pas broutées lorsqu'elles étaient tendres, ils y toucheront bien moins à mesure qu'elles durciront, de sorte, qu'à moins d'une surveillance, trop rare chez presque la totalité des cultivateurs, elles mûrissent et répandent annuellement leurs graines au grand détriment du reste de l'herbage pour les années suivantes.

Un excellent moyen d'obvier aux inconvénients divers qui résultent du trop petit ou trop grand nombre d'animaux sur un paccage, c'est de faire la part à chacun et de limiter l'étendue qu'il peut parcourir. En France, surtout dans l'Ouest, on attache les animaux à une corde, dont la longueur est en rapport inverse avec l'abondance des herbages, et qui est fixé à un piquet qu'on déplace chaque jour pour le rapprocher de la partie non broutée. On évite ainsi de multiplier outre mesure les clôtures; — les animaux se nourrissent abondamment sans rien gaspiller; — l'herbe est tondue également; — Les engrais peuvent être chaque soir étendus sur le champ ou transportés sur la masse du fumier; — Enfin, lorsque le pâturage a lieu sur des plantes légumineuses, les limites dans lesquelles on le restreint font disparaître tout danger.

DES PRAIRIES.

Les détails précédents abrègeront certainement beaucoup ce qui nous reste à dire des prairies, ou du moins des prairies permanentes, plus vulgairement connues sous le nom de naturelles. Elles ne diffèrent en effet, parfois, des pâturages proprement dits que par la manière dont on récolte les produits. — Pâturages et prairies de graminées ont la même origine. — Ce que nous avons dit de la formation des uns; du meilleur choix possible des plantes qui les composent; de la manière de les semer lorsqu'on juge convenable de le faire; de les entretenir et de les améliorer, se rapporte, à très-peu d'exceptions près, aux autres. Lorsqu'il existait des différences importantes, nous avons dû déjà les faire ressortir et les signaler, de sorte que notre travail sera ainsi bien simplifié.

DES PRAIRIES À BASES DE GRAMINÉES

Si, d'un côté, les grandes hauteurs et les lieux très-secs produisent rarement des herbes assez élevées pour être fauchées, souvent les lieux bas et marécageux ne peuvent admettre le pâturage. Hors de ces deux cas, la position des herbages de l'une ou de l'autre sorte, est à peu près la même; c'est-à-dire, qu'on cherche à les placer dans des sols ou à des situations plus humides que les terres arables. Lorsque l'humidité est excessive et stagnante, elle constitue les prairies marécageuses; — Lorsqu'elle est due aux inondations ou aux infiltrations périodiques des cours d'eau, elles donnent naissance aux prairies basses; — enfin, lorsqu'elle n'est le produit que des eaux de pluie plus ou moins habilement dirigées des terrains voisins sur les prairies, ces dernières prennent communément le nom de prés secs.

DES PRAIRIES MARÉCAGEUSES.

Dans les localités où les eaux séjournent constamment, la nature des herbages est telle qu'on ne doit compter sur leurs produits, lorsqu'on peut les récolter, que pour ajouter à la masse des fumiers. Nous dirons même à ce sujet que cette ressource n'est pas encore appréciée partout autant qu'elle devrait l'être.

A la vérité, sur les bords des étangs et des marais, quelques graminées disputent le terrain aux plantes aquatiques. Presque toutes, en mûrissant, acquièrent une dureté telle que la faux pourrait à peine les abattre, et que les animaux les rejettent; mais, il en est qui, coupées en vert, pourraient être un assez bon

fouillage si on les laissait se dépouiller de leur surabondance d'eau, en les exposant pendant une douzaine d'heures aux effets du soleil.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

Comme nous n'avons pu faire connaître la composition du Conseil Privé dans son temps, nous allons le faire aujourd'hui. Il se compose comme suit: Premier ministre, Procureur-Général, et Ministre de la Justice, Sir John A. McDonald; — Ministre de la Milice, l'Hon. G. E. Cartier; — Ministre des Travaux Publics, l'Hon. Wm. McDougall; — Ministre du Revenu de l'Intérieur, l'Hon. W. P. Howland; — Président du Conseil Privé, l'Hon. Fergusson Blair; — Ministre des Finances, l'Hon. A. J. Galt; — Secrétaire d'Etat pour le Canada, Garde des Sceaux, Régistrateur de la Puissance, Surintendant-Général du Département des Sauvages, et Surintendant des terres de l'Ordonnance, l'Hon. H. L. Langevin; — Ministre de l'Agriculture et des Statistiques, l'Hon. J. C. Chapais; — Maître-Général des Postes, l'Hon. Alex. Campbell; — Secrétaire d'Etat pour les provinces, l'Hon. Archibald; — Receveur-Général, l'Hon. E. Kenny; — Ministre des Douanes, l'Hon. L. S. Tilly; — Ministre de la Marine et des Pêcheries, l'Hon. P. Mitchell.

Le Conseil privé, ou le ministère fédéral se compose donc de treize ministres. Ce nombre ne peut être considéré comme trop considérable, si l'on considère les différents départements d'une importance majeure qui tombent en partage à ce Conseil; car il aura à s'occuper d'une foule de sujets qui, aux Etats-Unis, par exemple, sont sous le contrôle des Chambres locales. D'ailleurs, il est bon d'observer que si le nombre des ministres était plus restreint, il arriverait souvent que chacun d'eux aurait les affaires de deux ou trois bureaux à régir, ce qui nécessiterait alors plus d'employés de tous les degrés, et la dépense serait la même, sans compter qu'on serait exposé à plus de confusion, et souvent à une administration et plus compliquée et moins sûre. Quant au bureau des Finances, il y a une innovation que tout le monde applaudira; car au lieu d'un financier éminent, nous en aurons en réalité, quatre pour examiner toutes les questions d'économie et de richesse. Il est clair que leurs délibérations, en commun, ne pourra que jeter un grand jour sur les questions les plus ardues et contribuer beaucoup au progrès du pays.

Le gouvernement local est aussi au complet. Comme tout le pays le sait déjà, depuis quelques semaines, l'honorable Sir Narcisse Belleau, a été choisi pour être le premier Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec. Voici les noms de ceux qui composent son conseil et le gouvernement de cette Province; — Premier Ministre, Secrétaire de la Province, Ministre de l'Instruction Publique, l'hon. M. J. O. Chauveau; — Procureur Général, l'hon. M. G. Ouimet; — Trésorier, l'hon. Dunkin; — Commissaire des Terres de la Couronne, l'hon. J. O. Beaubien; — Ministre des

Travaux-Publics, l'hon. Louis Archambault ; — Orateur du Conseil-Législatif, l'hon. C. B. de Boucherville ; — Solliciteur-Général, l'hon. G. Irvine.

Sur les six ministres, quatre sont canadiens-français, deux représentent la minorité anglaise et protestante ; trois sont les représentants du district de Montréal, trois du district de Québec.

Maintenant disons un mot du Canada à l'Exposition générale. Son rôle est si glorieux que ce serait faire preuve d'un grand manque de patriotisme que de taire des détails très-importants sur ce sujet.

Il y a eu dernièrement une grande distribution de prix au palais de l'exhibition : cette distribution a été faite par l'Empereur des Français, en personne.

Nous empruntons les détails que nous allons donner à la correspondance européenne de la *Minerve*.

La compétition est beaucoup plus grande cette année, et beaucoup plus redoutable qu'en 1855 et 1862. En 1855, le chiffre des exposants ne dépassait pas vingt-deux mille ; en 1862, il était de vingt-huit mille ; et en 1867, il atteint soixante mille.

Ces chiffres ont encore plus de signification, quand on considère les dépenses énormes que la plupart des gouvernements ont faites pour paraître avantageusement à ce concours international. La France, l'Autriche, la Prusse, la Russie, l'Angleterre et le Brésil ont versé l'or à flots pour mieux assurer le succès de leur exposition.

La commission canadienne, avec plus d'articles à exposer, a cependant moins d'argent qu'en 1855. Lors de la première exposition de Paris, les dépenses du Canada s'élevèrent à \$62,000. Cette année, elles ne peuvent dépasser \$50,000, limite fixée par un vote de la Législature. C'est sans doute un grand point d'exposer un grand nombre d'articles, mais ce qui n'est pas moins important, c'est de les mettre en évidence, si l'on veut qu'ils soient examinés. Tous les efforts de M. Taché ont tendu vers ce but ; voilà pourquoi l'exposition canadienne, a obtenu un résultat aussi satisfaisant. Voici le nombre des récompenses qui ont été distribuées : 64 grands prix ; — 883 médailles d'or ; — 3,653 médailles d'argent ; — 6,565 médailles de bronze ; 5,801 mentions honorables. Sur ce nombre 94 ont été accordées au Canada. Ces 94 récompenses se décomposent comme suit : 3 médailles d'or ; — 15 médailles d'argent ; — 28 médailles de bronze ; — 46 mentions honorables.

Les trois médailles d'or ont été accordées au Révd. M. Brunet, professeur à l'Université-Laval, à la commission géologique et à M. J. C. Taché. M. Taché a reçu cette grande marque de distinction comme récompense de son zèle à coopérer au succès général de l'exposition. Aussi, ceux qui ont vu M. Taché à l'œuvre, s'accordent à dire qu'il a mis une ardeur infatigable dans l'accomplissement de ses travaux de commissaire.

Parmi les exposants canadiens qui ont obtenu des médailles d'argent, l'École d'agriculture de Sainte Anne, en a obtenu deux pour sa part, ainsi qu'une mention honorable pour le plan en relief, dont nous

avons parlé dans le cours de l'hiver. Si on fait un rapprochement entre la récompense accordée à M. Brunet et celles décernées à l'École d'Agriculture, on se convaincra que nos deux principales espèces de produits, ceux de l'exploitation agricole et ceux de l'exploitation forestière, ont obtenu des prix dans une proportion fort respectable. Dans le groupe des produits agricoles, le Canada se trouve avoir remporté sept médailles d'argent et dix de bronze. Voilà sans doute un sujet d'encouragement pour la classe agricole. Ce résultat lui prouve amplement que notre pays est tout à fait propre à la culture, et peut offrir à ceux qui exploitent son sol, des ressources de revenus tout aussi bons que les contrées les plus vantées de l'Europe. Si l'on ajoute à cela nos richesses minières, nos faciles et nombreux moyens de transport, voilà autant de motifs qui doivent attacher le peuple canadien au sol de sa patrie.

Oui, nous Canadiens, nous devons être fiers du résultat obtenu ; c'est un succès qu'il était difficile d'espérer, et d'autant plus qu'il a fallu à notre commissaire lutter, non-seulement contre une compétition loyale, mais contre les intrigues de tout genre, et parfois malhonnêtes. Plus de dix classes de la section canadienne n'ont pas du tout été examinées par le jury. Parmi ces classes ainsi négligées se trouvent les beaux-arts. La négligence du jury sur ce point est impardonnable, dit le correspondant de la *Minerve*, car, à coup sûr, il n'y a pas, au dire des connaisseurs, un tableau de la section américaine ou de la section anglaise, qui puisse être comparée à la grande composition de M. Bourassa. Parmi les autres classes qui n'ont pas été examinées, se trouvent les meubles, les broderies, les voitures et les harnais.

Un des exposants canadiens, M. Pigeon, n'a obtenu qu'une médaille de bronze, pour du sucre de blé-d'inde, mais on espère qu'après les recherches d'enquêteurs juridiquement nommés, on lui accordera un des grands prix.

La révolution est partout la même, toujours altérée de sang et carnage, et comme un tigre féroce, toujours grinçant des dents, poussant des cris de rage contre tous les représentants de l'autorité.

Le Mexique ou plutôt les hommes de mal qui sont aujourd'hui maîtres de ce malheureux pays, viennent de prouver au monde entier qu'ils sont capables des excès les plus épouvantables. Au moment où le jeune Empereur, choisi par l'Europe pour gouverner ce pays, faisait des prodiges de valeur pour prouver à son peuple son dévouement sans bornes, un misérable traître, comblé des faveurs de son souverain, Lopez, va le livrer à ses plus cruels ennemis. Ceux-ci, au moins, vont-ils respecter en lui le courage, la magnanimité dont il a donné des preuves si éclatantes, vont-ils le traiter comme un noble militaire qui n'a remis son épée que lorsque la trahison la lui a arrachée des mains. Oh ! non, ces hommes de désordre sont aussi cruels que lâches, ils ont l'âme tellement dégradée qu'ils ne peuvent plus voir la noblesse, l'élevation de sentiment de leurs semblables. Que l'objet de leur haine soit un

prince, un roi, un empereur, ils le traiteront comme un parias et ne seront satisfaits que lorsqu'ils se sont repus de son sang.

Maximilien entre les mains de Juarez, était autant, et plus que sur son trône, digne de respect et d'admiration. Le cachet du malheur et d'un courage héroïque aurait dû rendre sa personne sacrée, inviolable aux yeux, non de ses vainqueurs, car il n'a jamais été vaincu, mais aux yeux de ceux qui avaient acheté sa liberté. Mais tous ces titres n'ont pu apaiser la rage de ces hommes sanguinaires, et après lui avoir fait subir une captivité aussi humiliante que barbare, ils ont décidé sa mort, et le 19 du mois dernier, l'Empereur du Mexique tombait sous les balles des soldats de Juarez, en compagnie de deux de ses généraux, Miramon et Mejia.

La nouvelle de la mort de Maximilien a fait pousser par toute l'Europe un cri d'horreur; les souverains ont frémi, à la pensée que partout où la révolution est victorieuse, la vie des puissants de la terre, des chefs des nations est la première atteinte. Ils ont encore compris qu'ils sont mortels comme leurs sujets et que le manteau royal ne les met pas à couvert des coups terribles de la mort. Mais vont-ils enfin ouvrir les yeux à la lumière, vont-ils s'armer une bonne fois pour exterminer les ennemis de l'ordre, de la société, de l'autorité, de Dieu? Oh! non, à leurs yeux, quelques jours de deuil seront une réparation suffisante pour un aussi grand forfait! C'est bien le temps de se demander: Mais, où est donc le respect que les rois se doivent à eux-mêmes et à celui dont ils sont les représentants? Pourquoi tiennent-ils le glaive? Est-ce pour le laisser reposer dans le fourreau ou pour ne s'en servir qu'en faveur des *nationalités*? — Oh! qu'il est à craindre que Dieu, voyant l'aveuglement de ceux qui le représentent ici-bas, ne prennent sa cause en mains et ne traitent les souverains comme autant de ministres infidèles. La tête d'un Empereur vient de rouler sur le pavé, au Mexique, s'écoulera-t-il un grand nombre d'années avant que le même spectacle ne vienne frapper de nouveau la terre de terreur? Si du moins, les rois avaient le courage de tourner leurs regards vers le centre de la catholicité, s'ils avaient la sagesse d'interroger le Vieillard dont la conversation est dans le ciel, qui demande conseil tous les jours, à chaque instant du jour à Celui qui est la Voie, la Vérité et la Vie! Comme le monde serait bientôt retiré de la voie de l'iniquité, de la route ténébreuse où il est entré, si ses conducteurs étaient assez humbles, assez chrétiens pour se laisser conduire par celui qui, seul, est assis sur un trône dix-huit fois séculaire!

Les fêtes qui ont eu lieu le 29 de juin et depuis cette époque, ont été célébrées avec un éclat et une pompe sans pareil. Jamais la Basilique de Saint Pierre n'a été ornée avec plus de goût et de richesse, jamais un aussi grand nombre de cardinaux, de patriarches, d'archevêques et d'évêques n'a environné le chef de l'Eglise catholique. Jamais Souverain n'a présidé une cours aussi auguste, aussi éclairée et remplie de sentiments aussi nobles et aussi élevés. Quatre cent cin-

quante princes de l'Eglise catholique accourus de tous les points du globe, des milliers et des milliers de prêtres représentant les catholiques de presque tous les diocèses du monde entier! Quelle assemblée plus digne de respect et d'admiration a jamais foulé une terre aussi sainte!

Ah! si tous les catholiques du Canada avaient pu assister à l'anniversaire dix-huit fois séculaire du martyre des glorieux apôtres Pierre et Paul, s'ils avaient pu entendre la proclamation qui a placé sur nos autels Ste. Germaine Cousin, Ste. Marie Françoise des cinq plaies de Jésus, St. Paul de la Croix, St. Léonard de Port Maurice, St. Nicolas Pich et ses compagnons, St. Pierre d'Arbues et St. Josephat Kunccewick, s'il leur avait été donné de voir les étendards représentant ces saints, de contempler l'immense Basilique avec ses précieux décors, ses inscriptions, ses flambeaux sans nombre qui l'illuminaient, surtout s'ils avaient pu entendre la voix de l'illustre Pie IX, quel redoublement de foi, quels sentiments de la plus tendre piété et d'un dévouement sans bornes à la cause de l'Eglise, leur mère, n'auraient-ils pas apportés de leur pèlerinage? Comme ils se seraient montrés reconnaissants d'une aussi grande faveur? Mais, si tous, nous n'avons pu assister à ces pieuses et si touchantes solennités, quatre des évêques de l'Amérique anglaise du Nord, plusieurs prêtres canadiens nous représentaient aux fêtes de Rome et recueillaient pour leurs frères du Canada les faveurs immenses que le ciel répandait à l'occasion de cette auguste et sainte réunion. Le Collège de Ste. Anne avait aussi son représentant dans la personne du Révd M. Pilote, procureur de cette maison. Nous attendons en toute hâte le retour de ces prêtres privilégiés, car s'il nous est doux et agréable de lire sur les feuilles publiques des comptes rendus tout à fait édifiants, il nous restera à recueillir de la bouche de ces hommes, de nombreux et touchants détails qui ne contribueront pas peu à nous faire admirer de plus en plus la miséricorde du Seigneur envers la terre.

CORRESPONDANCES.

Boissons alcooliques et leurs falsifications.

DÉDIÉ À M. LE GRAND VICAIRE AL. MAILLOUX.

(Suite.)

Il ne se passe pas de semaines qu'on ne voit dans les journaux des listes de marchands de vins de Paris ou de la banlieue, condamnés par les tribunaux correctionnels pour falsifications de vins, ou pour tromperie sur la quantité de la marchandise vendue. L'effusion du vin falsifié sur la voie publique, l'amende, l'emprisonnement même, n'ont point arrêté jusqu'ici le criminel trafic des fraudeurs. Pourquoi? (écoutez!) Parce que ce système de repression ne cause qu'un faible dommage à leur industrie. L'autorité donnerait satisfaction à l'hygiène comme à la morale, en ordonnant la fermeture des cabarets où vient se perdre la santé des consommateurs.....

Lorsque l'on croit boire les produits savoureux de vignobles

étrangers, tels que ceux d'Alicante, de Malaga, de Syracuse ou de Chypre, de Madère, d'Oporto, on ne boit souvent que des vins fabriqués dans divers pays, sous le nom de *champagne*. C'est une concurrence illégale contre le vin de Champagne véritable ; c'est une fraude parce qu'on trompe l'acheteur sur la nature de la marchandise." (M. A. Chevalier — Dictionnaire des altérations et falsifications des substances alimentaires, etc. — 3e Edition — Tome II — Page 631.)

Il ne faut donc pas se faire illusion : les vins purs sont excessivement rares. Pendant l'hiver de 1866, nous avons eu à analyser quelques bouteilles de vin que nous avait envoyées le Collège de Nicolet : c'était du vin de messe, du moins il avait été acheté pour tel. Ce prétendu vin ne s'est trouvé être à la fin qu'un mélange d'eau, de vinaigre et de sucre, le tout additionné de bois de Campêche pour lui donner une teinte un peu rougeâtre ; il y avait aussi un peu d'alcool. Mais il ne faut pas conclure que tous les vins de Messe sont ainsi falsifiés ; non. L'hiver dernier nous avons analysé du vin de Sicile que vendent MM. Garant et Trudelle et ce vin n'avait pas souffert de la sophistication. Il est d'ailleurs facile à comprendre toute la différence que l'on doit mettre entre deux vins dont l'un nous vient d'une maison bien connue et bien recommandable, et dont l'autre est acheté chez le premier marchand venu.

Il n'y a pas pas que l'Europe qui nous fournisse le vin ; l'Amérique cultive aussi la vigne ; mais l'Amérique ne peut pas être comparée à l'Europe pour la qualité de ses vins. Aux Etats-Unis, il n'y a que huit Etats (Ohio, Missouri, Californie, Pensylvanie, Indiana, Kentucky, Caroline du Nord, New-York) où la vigne soit cultivée avec quelque succès. Les Etats de l'Ohio, du Missouri et la Californie produisent les meilleurs vins des Etats-Unis. Ces vins qui ne ressemblent à aucun des vins connus sont tous fabriqués ou travaillés ; on y ajoute du sucre et du *brandy*. Je ne vous conseillerai pas, ami lecteur, d'acheter de tels vins ; ce sont des boissons frelatées.

VII

La bière, dont la fabrication remonte à une très-haute antiquité, et qu'on appelait autrefois *cervoise*, est une boisson fermentée faite avec le houblon et avec les graines des céréales, principalement l'orge.

La bière a une odeur aromatique ; la saveur est douce, mucilagineuse, d'une amertume prononcée, avec une sensation aigrette et piquante due à l'acide carbonique.

On distingue plusieurs sortes de bières : la *bière double* ou *bière de table*, la *bière blanche*, la *bière simple* ou *petite bière*, faite avec les liquides de la troisième trempé du malt, et passée sur du houblon qui a servi à faire la bière forte ; la *bière dite de Strasbourg*, ou *bière de garde*, intermédiaire entre l'ale et la bière de Paris ou bière de luxe, qui se consomme quelques jours après sa fabrication ; l'ale, le *porter*, qui sont les bières les mieux connues ici, en Canada ; la *bière de Louvain* ou bière blanche, faite avec de l'orge germée, du genièvre, du blé et de l'avoine non germés ; le *Peterman* ou *bière de Louvain forte*.

Ces diverses variétés de bière, et bien d'autres encore, proviennent du degré de concentration du moût, du degré de torréfaction, des proportions du malt (orge germée et touraillée) et de houblon. Ainsi le *porter* doit sa coloration foncée à une torréfaction du malt plus prolongé, et sa meilleure conservation à une plus forte quantité de houblon.

(A Continuer.)

A. C. P. R. LANDRY,
A. B., Prp. C. C.

Annuaire de Ville-Marie.

Nous venons de recevoir une brochure de 128 pages, parfaite sous le rapport de l'impression et intitulée "*Annuaire de Ville-Marie*". Ce te brochure renferme les principaux événements qui ont eu lieu dans trois paroisses, depuis leur établissement, La Visitation de l'Isle du Pas, St. Roch de l'Achigan, Ste. Philomène. Elle contient encore la liste des curés et des desservants de ces paroisses, celle des ordonnances des évêques avec leur date, etc. Ce petit volume est plein d'intérêt et sera, plus tard, d'un grand secours pour ceux qui voudront écrire l'histoire de cette partie du pays. Nous espérons que Québec ne voudra pas rester en arrière, et qu'il se trouvera parmi nous des hommes qui auront le courage d'entreprendre un semblable travail, et la capacité nécessaire pour le conduire à bonne fin.

L'annuaire de Ville-Marie est dû à la plume de M. L. Huguet-Latour. Il sort des presses de M. Z. Chapleau.

Le comité des anciens élèves du Collège de Ste. Anne.

Nous sommes chargé par le comité, d'annoncer aux anciens élèves de Ste. Anne que le temps où toutes les réponses devaient être entre les mains du Secrétaire-Trésorier est arrivé, et que cependant plusieurs se font encore attendre. Parmi ceux qui n'ont pas encore répondu, plusieurs nous ont fait prévenir qu'ils allaient répondre bientôt, mais il vient un temps où l'espérance ne suffit plus et où il faut davantage. Aujourd'hui nous disons à ceux que l'abondance des affaires a empêchés de répondre, faites-le au plus tôt, car vous laisseriez soupçonner votre bonne volonté, et pourtant nous sommes certain que tel soupçon vous serait pénible.

RECETTES.

Sirop de groseilles

Vous écraserez 5 à 6 livres de groseilles rouges, 2 livres de blanches et la moitié de framboises ensemble ; vous mettrez ce jus fermenter pendant huit jours dans une terrine, à la cave ; au bout de ce temps, vous le passerez au tamis. Vous aurez 4 livres de sucre clarifié que vous ferez fondre en remuant par intervalle avec une cuillère pour faciliter la dissolution ; vous y mettrez votre jus de groseilles ; au premier bouillon vous l'écumerez et le retirerez. On fait fermenter la groseille pour l'empêcher de prendre du gelée dans les bouteilles.

Eau de cerises

Prenez deux livres de belles cerises, et mettez-les dans un tamis de crin après en avoir ôté les queues ; écrasez-les, et ajoutez au suc obtenu une pinte d'eau de fontaine filtrée ; broyez ensuite légèrement les noyaux de cerises, et laissez infuser pendant deux heures ; passez à travers un linge (à la chausse) et sucrez comme la limonade. Si les cerises étaient très-mûres, on pourrait y ajouter le suc de trois citrons.

Eau de fraises

Ecrasez dans une terrine une livre de fraises mondées de leurs queues ; ajoutez-y une pinte d'eau de fontaine et le jus de trois citrons ; laissez infuser pendant une heure ; passez au tamis en pressant les fruits pour en extraire le suc ; passez à la chausse le suc obtenu, et sucrez comme la limonade.

LE CAPITAINE AUX MAINS ROUGES

III

L'Orpheline.

(Suite.)

Le soir, Anaïk, Guilanek, Yvonne et Roscoff prièrent ensemble, les uns bénissant Dieu de ce qu'ils avaient pu faire, les autres suppliant le Seigneur de récompenser tant de dévouement.

Après un frugal déjeuner, Roscoff et Guilanek partirent.

— J'ai une consigne à te donner, dit le quartier-maître à son neveu.

— On l'observera, mon oncle.

— Tu es trop jeune pour te faire une conviction... ou si tu en avais une bonne, car ces choses-là tiennent à la conscience, tu te compromettrais inutilement ; quand tu seras avec moi tu diras comme moi...

— Et quand je serai tout seul ?

— Tu diras comme tout le monde.

— Si je pense autrement !

— Tu dois penser à une seule chose, sauver le capitaine ! quand tu pourras m'être utile, je ne ferai pas faute de te le dire et de t'employer ; ménage-toi donc pour l'heure où tu me seras nécessaire. Où n'entre pas un homme, un mousse se glisse quelquefois...

— Je comprends, mon oncle, et je vous donne ma parole.

— Nous allons maintenant sur le port chercher des amis, ensuite nous flânerons du côté de la prison.

Roscoff et Guilanek ne rencontraient que des gens préoccupés et mornes ; l'inquiétude était peinte sur tous les visages. Le port présentait peu d'animation. On parlait à voix basse, l'approche d'un étranger suspendait les entretiens ; dans chaque inconnu on voyait un espion. Aucun des amis de Roscoff ne se trouvant sur le port, le quartier-maître et son neveu gagnèrent la prison.

Les abords en étaient difficiles.

La foule se massait de chaque côté des portes pour voir passer les prisonniers. Les uns y entraient sur une dénonciation que rien ne motivait, les autres en sortaient pour aller au tribunal, qui les rendait à leur prison pour quelques heures seulement.

Roscoff et Guilanek se mêlèrent à la foule.

— Qu'attendez-vous ? demanda le mousse.

— Le capitaine d'un navire arrivé hier.

— La *Sainte-Anne* ! s'écria Guilanek étourdi.

— Est-ce qu'il y a encore des saints ? demanda l'homme à qui le mousse s'était adressé !

— Tu ne comprends donc pas, moussillon, que le navire aura un autre nom avant de reprendre la mer ?

— Qu'est-ce que ça me fait, pourvu qu'on tape sur l'Anglais.

— Et, comme vous disiez, on attend le citoyen Kéroulas, et les citoyens d'Aubray, de Kermorel, de Pormahem.

— Tout l'état-major, quoi !

— Et que pensez-vous qu'on leur fasse ?

L'homme leva le bras, et fit à la hauteur de son cou un geste hideux.

— Faudra voir ça, dit Roscoff, faudra voir ?

En ce moment les portes de la prison s'ouvrirent.

Entre les soldats parurent le capitaine et les officiers.

M. de Kéroulas jeta sur la foule un regard calme.

Des huées accueillirent le vaillant capitaine de la *Sainte-Anne*.

Le peuple dans ses révoltes fauves n'est pas seulement féroce, mais stupide.

— Ah ! mon oncle, dit Guilanek, le capitaine me semble plus brave encore ici que pendant la mêlée.

— Et c'est plus difficile, mon enfant.

Roscoff emboîta le pas derrière les soldats, en tâchant de se donner l'aisance d'allure d'un désœuvré.

Les juges étaient à leurs bancs.

On commença par interroger le capitaine et ses officiers ; jusqu'au moment où ils avaient refusé d'arborer le drapeau rouge sur la *Sainte-Anne*, on ne leur reprochait rien. Deux des juges tentaient même, par la direction donnée à leurs questions, de mettre M. de Kéroulas à même de répondre sans se compromettre et de revenir sur son premier refus.

Il venait pour la seconde fois de formuler sa profession de foi royaliste, quand il aperçut la bonne figure de Roscoff.

Le regard du père interrogea le quartier-maître.

Roscoff fit un signe affirmatif.

— Reconnaissez vos torts, dit celui-ci des juges qui paraissait le mieux disposé en faveur de M. de Kéroulas, et vous êtes sauvé.

Une voix répéta :

— Sauvée !

On crut que c'était un écho.

Le capitaine secoua la tête, et un sourire vint à ses lèvres.

— Je suis prêt à mourir, dit-il.

— Demain donc ! répondit le juge ; nous avons fait pour toi ce que nous n'eussions fait pour personne.

— Puis-je demander une grâce avant ma dernière heure ?

— Parle.

— Je souhaiterais m'entretenir avec l'un de mes matelots et avec son neveu, un mousse qui m'aimait bien.

— Présent, capitaine, et voici l'enfant, dit Roscoff.

Les juges se consultèrent.

— Nous accordons ta demande, dit le président.

— Combien de temps m'accordez-vous ?

— Une heure maintenant, une autre dans la soirée.

Le capitaine tendit la main au quartier-maître.

— J'ai compris... murmura-t-il.

M. de Kéroulas salua courtoisement les juges, se tourna vers la foule, leva son chapeau criant par trois fois :

— Vive le roi !

Il disparut entraîné par les soldats.

Roscoff et son neveu sortirent, mais sans l'accompagner.

Le marin voulait, avant de quitter l'enceinte du tribunal, emporter la permission de visiter le capitaine.

On lui accorda sans difficulté !

Et Roscoff mâcha entre ses dents :

— Vive la nation !

Quand il fut hors de la salle, il saisit le bras de Guilanek.

— Faut pas perdre de temps, petit ; nous allons cette nuit jouer une grosse partie, notre tête, rien que cela ! et je tiens à garder la mienne... Je veux voir le capitaine, et il faut que le capitaine bénisse Mlle Yvonne ! Tu m'as promis d'agir comme un homme : jure-le sur la mémoire de ton père. Tu devras cacher la vérité à ta mère ; Anaïk tremblerait pour ta vie, et notre vie n'est rien à côté des principes. Il nous reste trois heures devant nous avant le souper de la *Lamproie d'argent* ; promène-toi, flâne, mais sois exact et retiens ceci : dans deux heures nous devons être chez le comte de Kéroulas.

— Et d'ici là j'aurai des nouvelles.

Roscoff prit sa course vers la maison d'Anaïk.

Yvonne s'y trouvait seule.

— Mademoiselle, dit le marin en s'inclinant respectueusement, tout ce que je vous ai promis, je le tiendrai... Vous embrassez votre père...

La courageuse fille comprit l'immensité de son malheur ; mais elle rassembla toutes ses forces et répondit sans pleurer.

— "Quand dois-je être prête ?"

— Le plus vite possible.

— Y a-t-il un prêtre dans les environs ?

— Oui, le pauvre curé d'un village voisin ; il se cache dans une grotte de la côte.

— Qui connaît sa retraite ?

— Moi, d'abord...

— Le temps nous manquera, Mademoiselle.

— Ah ! et puis Brin-d'Avoine, cet enfant qui chante dans la lande et vient sans doute de ce côté : car sa chanson est un signal."

En effet, Brin-d'Avoine, tenant sa chèvre attachée avec une cordelette de foin, se dirigeait vers la maison d'Anaïk.

L'enfant ne connaissait pas le matelot, mais il obéissait aveuglément à mademoiselle de Kéroulas.

— "Je viens chercher du pain, dit-il à Yvonne.

La jeune fille coupa un large chateau.

— Merci, dit l'enfant.

Il s'appréta à sortir.

— Attends, ajouta le marin ; emporte ces habits en même temps ; que l'homme de la grotte les revête au plus vite, et nous vienne rejoindre ici...

— En plein jour ? demanda Brin-d'Avoine effrayé.

— "Il s'agit d'une âme... répondit Roscoff."

L'enfant reprit le licou de sa chèvre, et partit en courant. Une heure après, deux marins et un jeune mousse quittaient la maison d'Anaïk et regagnaient la ville.

Le plus vieux des matelots n'avait pas dans la démarche le balancement habituel de son compagnon de route, et le mousse était bien pâle sous le chapeau qu'il ramenait sur ses yeux, mais tous trois marchaient rapidement, et d'ailleurs la nuit commençait à tomber.

IV

Les jacobins de Brest.

Il avait bien changé d'aspect, le cabaret à la frétilante enseigne de la *Lamproie d'argent*.

D'honnête auberge que l'avait créé la veuve d'un brave matelot, la révolution en avait fait une sorte de club où l'on parlait de couper les têtes, comme autrefois de vider les pots. La mère Lamproie, désespérée de voir attenter de la sorte à la renommée de sa maison, voulut fermer sa porte, préférant manger du pain sec que de désaltérer les valets de la guillotine ; mais de vieux amis lui firent comprendre que son refus de recevoir les révolutionnaires équivalait à un crime capital, qu'on l'emprisonnerait, qu'on l'enverrait à l'échafaud, et que les matelots de Brest ne sauraient plus chez qui trouver un bon accueil et un franc sourire. On ajouta encore que si elle ne feignait de consentir à ce qu'exigeaient d'elle les patriotes, elle perdrait mainte occasion de rendre service soit à des chefs de la marine, soit à des nobles poursuivis par la haine populaire. La mère Lamproie, connue, aimée de tous, ne deviendrait suspect qu'à force d'imprudences. Chacun était disposé à voir en elle une brave femme, ayant donné d'éclatantes preuves de civisme. Ne garderait-elle pas son cœur de chrétienne et son nom de baptême, quoiqu'elle plaçât au bonnet de laine une cocarde tricolore, et consentit à s'appeler non plus Julienne mais Lucrèce. On avait pris dans le calendrier républicain, au hasard, le nom d'une grande Romaine pour en affubler cette pauvre mère Lamproie, qui n'y était point encore accoutumée. Comme ses amis le lui prédisaient, elle rendit d'éminents services, cacha des prêtres proscrits derrière des futailles, fournit à des suspects le moyen de se procurer une barque et de passer en Angleterre, et ne cria jamais plus haut les mots de

nation, de république et de patrie, que quand elle venait de servir la cause royaliste.

On buvait chez elle depuis le matin jusqu'au soir ; mais à partir de neuf heures les bancs et les tables étaient rangés le long des murs, les pichets de faïence, les brocs d'étain et les bouteilles disparaissaient : le comptoir de la mère Lamproie devenait une tribune, et les clubistes remplaçaient les consommateurs, jusqu'à ce que les énergumènes de la république, altérés par leur éloquence, redemandassent à grands cris le cidre national et le petit vin d'Anjou.

Les femmes qui, pendant la séance, étaient restées assises sur les bancs, tricotant de gros bas de laine brune, s'abattaient avec les patriotes ; on s'entretenait des discours prononcés, des incarcérations faites, des décrets de Paris, de Marat, du prisonnier du Temple ; on se baignait par la pensée les bras dans le sang, et quand les bandes à demi ivres quittaient la maison de la *Lamproie d'argent*, le *Ça ira* retentissait dans les rues, lugubre comme un tocsin.

Souvent, une fois ces terribles hôtes partis, la pauvre Julienne-Lucrèce, arrachait son bonnet sali par la cocarde, s'enveloppa d'une mante, et courait dans les maisons misérables : on l'attendait, on la bénissait ; elle apparaissait comme l'ange de la délivrance, cette brave femme, un peu roade, un peu bouffie, que la pâleur du chagrin et l'enthousiasme du dévouement empêchait de devenir vulgaire. Elle suppliait ses amis de ne point douter d'elle, demandait pardon de son apparente apostasie, s'excusait de ne pouvoir mieux faire, laissait le secours et l'espoir dans tous les réduits qu'elle visitait, rentrait chez elle épuisée de fatigue, se jetait sur son lit de sangle, et devait se lever avec le soleil pour ouvrir ses volets et servir la pratique.

Chacun était largement servi, les vases débordaient, l'eau-de-vie était bonne ; le pot à tabac renfermait de quoi bourrer cent pipes, et jamais on ne comptait sur la note ce surcroît de consommation. La carotte ronde et ficelée s'allongeait sur un billot auprès d'un grand couteau ; le matelot y coupait sa chique, tirait le pied en arrière avec politesse, et s'en allait en murmurant un compliment énergique adressé à l'aubergiste. Julienne-Lucrèce faisait aisément crédit. Si elle attendait longtemps son argent, elle ne le perdait du moins jamais ; il y aurait eu conscience à faire dupe de son cœur une si bonne créature. La mère Lamproie s'offrit souvent un petit verre pendant que ses pratiques consommaient. Elle égayait la conversation de ses saillies gauloises et de son franc rire, et plus d'une fois d'importants secrets lui furent livrés par des buveurs.

Le cabaret de la mère Lamproie était donc le lieu de rendez-vous des républicains et de ceux qui voulaient le paraître, ou qui avaient un grave intérêt à s'instruire de ce que l'on y disait.

Médéric et une foule de braves gens que l'humilité de leur métier mettait provisoirement à l'abri, ne manquaient jamais les réunions du soir, et c'était là que le pilote avait donné rendez-vous à Roscoff, Flambard, Guilanek, Faribole et Moucheron.

On attendait des envoyés de Paris qui devaient prendre la parole ; aussi, avant l'heure habituelle, la salle était envahie par les femmes, les matelots, les artisans et les curieux.

Les femmes, le bonnet fiché près de l'oreille, les poings sur la hanche, les joues rouges, la mine hardie et la voix rauque, parlaient de ces horribles mariages républicains qui déshonoraient la Loire. On citait le nom de ceux qui devaient proclamer les *droits de l'homme* ; la condamnation de M. de Kéroulas faisait du bruit.

RAOUL DE NAVERY.

(A continuer.)

FIRMIN H. PROULX,
Editeur-Propriétaire.

Les ennemis des pommiers.

(Suite et fin.)

Enfin, parmi les ennemis végétaux qui attaquent le pommier, il en est un qui lui fait plus de tard qu'on ne pense généralement : c'est l'écorce sèche et raboteuse dont se couvre assez souvent le tronc des pommiers. Cette écorce, outre qu'elle a l'inconvénient d'empêcher la respiration végétale de se faire, a encore celui d'offrir une retraite, un abri à une foule d'insectes qui ne font que détruire les tissus végétaux ; c'est à nos malicoles à enlever avec soin cette écorce nuisible.

Parmi les principaux ennemis animaux qui attaquent le pommier, nous citerons le man, les chenilles et le puceron lanigère.

Le man est un ennemi difficile à combattre, parce que c'est aux racines de l'arbre qu'il s'attaque, et que souvent on ne soupçonne pas son existence. Aussi chaque fois que vous verrez une pomme languir et dépérir, sans cause connue, hâtez-vous de remuer la terre au pied, et c'est là que vous trouverez la cause cachée du mal, le man.

Les chenilles sont encore un fléau très-désastreux pour le pommier. Dans le *Journal économique* d'octobre 1766, p. 452, il est dit que le moyen de détruire les chenilles n'est pas l'échenillage en hiver, ni l'application de l'huile, de l'eau savonneuse, ni l'emploi des vapeurs de soufre et la paille brûlée ; mais d'écoconner au mois de juin, entre la Saint-Jean et la Saint-Pierre. Tel est le procédé qu'on suivit en 1761, année fatale aux pommiers.

On remarque que les chenilles forment des amas de leurs coques et les fixent de préférence sous les grosses branches, où elles les déposent avec art ; on enlève cet assemblage de coques et on les dépose dans des paniers pour les brûler.

Le puceron lanigère cause aussi de grands ravages dans nos vergers. Pour s'en débarrasser, M. Dubreuil conseille de passer au-dessous des branches une torche enflammée ; M. Chambray conseille l'emploi d'une dissolution de savon sur les parties de l'arbre attaquées par le puceron lanigère. Enfin, M. de Montaigu, de Lisieux, dans une lettre adressée à la Société d'agriculture de Caen indique, pour préserver les pépinières du puceron lanigère, de semer des haricots ou des fèves de marais entre les pommiers. Ce moyen a parfaitement réussi dans les pépinières de M. Hue, à Beuvillers près Lisieux.

Il y a encore un très-grand nombre d'insectes qui attaquent le pommier et contre lesquels nous invitons nos malicoles à se tenir en garde.

LEON FERRET.

Procédé culinaire.

Potage au chou vert.

Enlever dans le champ les têtes les plus tendres ; — les briser d'un tour de main en deux ou trois parties, et laver ; — placer au feu un pot de faïence plein d'eau ; — faire bouillir ; — au moment de l'ébullition, placer dans ce pot les choux ainsi préparés deux

ou trois oignons suivant l'importance du vase ; ajouter la quantité de beurre nécessaire ; poivre, sel et une *croûte de pain* saupoudrée de farine ; — faire consommer ; — à l'instant de servir, ajouter une, deux ou trois cueillères de crème à beurre, et, à défaut, du lait épais, — verser dans la soupière sur le pain et tremper.

Manger d'abord le pain et boire le bouillon ; laisser au fond de l'assiette les choux ; les presser avec la cuillère et manger, au moyen de la fourchette, les choux avec du pain sec et du beurre placé sur chaque bouchée, comme aux huitres.

Je ne sais si ce procédé, tel que je viens de l'indiquer, sera du goût des personnes qui en feront pour la première fois l'expérience, mais pour nous, gens de la Vendée, enfants d'un pays qui garde ses traditions et conserve ses habitudes, nous le trouvons parfaitement en harmonie avec notre manière d'apprécier et de sentir.

Il va s'en dire que tous ces renseignements, avec leur teinte triviale, ne doivent pas sortir de la cuisine, où ils doivent être relégués par ceux qui croiront devoir en faire usage suivant nos communications.

Observation de la rédaction. — On voit que nous n'obéissons guère à notre honorable correspondant. Dieu nous garde de mettre sous le boisseau un procédé culinaire aussi simple qu'il doit être bon ; il faut, non le cacher, mais le proclamer bien haut pour que tout le monde le connaisse et en use. Les procédés culinaires à mettre aux oubliettes sont ceux pour lesquels on doit faire appel aux cinq parties du globe, afin de parvenir à réveiller l'appétit des *bienheureux* qui n'ont pas le bonheur d'apprécier, comme un des premiers mets du monde, une pomme de terre cuite sous la cendre : le sens du goût est usé ; il faut pour l'émuover un excitant des plus puissants ; sans doute qu'ils sont à regretter le temps où les salades s'assaisonnaient avec les perles les plus rares, un tel sort vraiment excite la pitié, et souvent il aboutit à un mortel ennui. Il n'y a de beau, de bon et de bien véritable que ce que tous les hommes peuvent facilement se procurer : c'est la loi de la nature ; tout le reste ne doit pas être plus envié qu'un voyage en ballon. Avec de la modération, chacun peut, dans la satisfaction de ses besoins, être facilement aussi heureux qu'un roi, comme cela a été dit ailleurs pour un sujet semblable.

Et quel homme sensé ne déclarera pas qu'un potage dans le genre de celui des heureux Bretons, composé de bon pain bien *condit* avec de la crème fraîche et du bon beurre, est égal si non préférable à tous ceux que pourrait offrir l'illustre banquier israélite dont la magnifique honorabilité vient d'être si bruyamment proclamée par tous les journaux ? La cuisine dont Dieu fait les apprêts est supérieure à tout l'art des hommes.

Qu'a pu exposer de plus remarquable, dans cette journée si célèbre pour l'amphytrion, ce nouveau Crésus, avec toute la puissance de son or ? Une serre contenant des vignes dont la végétation est graduée depuis le premier bourgeon qui s'épanouit jusqu'au raisin coloré des teintes très accentuées de la plus belle maturité. Et pourquoi

cette admirable création de l'art, si couteuse ? Est-ce pour étudier les mystères de la végétation, pour découvrir quelques moyens de combattre avec un plein succès l'oidium, de multiplier les fruits, de les améliorer ? Non, c'est, nous dit un journal, pour en manger tous les jours, en manger à volonté ! Quelle chute ! quelle déception ! se priver, en échange de la satiété, du bonheur que le Seigneur a créé pour tous les vignons, de cueillir la première grappe qu'a naturellement mûrie un beau soleil !

Que viennent donc chercher dans les villes les habitants des campagnes ? La fortune ! Et pourquoi ? Pour se dégoûter de tout, devenir indifférent à toutes choses, se livrer même au suicide, mais le plus souvent pour cause de misère. Les insensés oublient qu'ils peuvent avoir chez eux la bonne soupe au chou des Bretons. Semez donc, agriculteurs, les choux du Poitou, et pour vous et pour vos animaux, car il y a plus de satisfaction à créer de bonnes cultures, qu'à brasser et empiler des écus.

ANNONCES.

MOULINS A BATTRE

Les soussignés informent les Cultivateurs qu'ils pourront se procurer à leur boutique des *Moulins à battre* améliorés tout récemment. Ils exécuteront à domicile toute commande qui pourrait leur être faite pour les moulins à battre de forte dimension.

ANTOINE ROUSSEAU
ELZEAR ROUSSEAUSt. Alexandre, Comté de Kamouraska.
1er août 1867.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES

AU BUREAU DE POSTE DE

STE. ANNE DE LA POCATIÈRE

Le 30 juillet 1867.

Dubé, Pierre	D'Orvillier, Pierre
Hudon, Jean	
Lizotte, Thomas	Lévesque, Joseph
Leclair, Clément	
Mercier, François	
Ouellette, Joseph	
Pineau, Ovide (2)	Pelletier, Dlle Emma
Pelletier, André	

JOSEPH DIONNE,
Maître de Poste.A vendre à l'imprimerie de la Gazette
des Campagnes :

ESSAI

SUR

LE LUXE

ET LA

VANITÉ DES PARURES,
SPÉCIALEMENT DÉDIÉ AUX PERSONNES
DE LA CAMPAGNE,

Par Al. Mailloux, Ptre. V. G.

Prix : 36 sous.

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse de St. ELOI, comté de Témiscouata, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, avec maison, étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40 arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.
S'adresser à M. le Curé du lieu,
J. G. GAUDIN, Ptre.

On trouvera, à la Librairie de la Gazette des Campagnes, la Vie Populaire du Pape Pie IX, pour 12 sous.

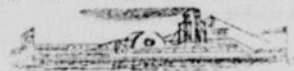
L'IVROGNERIE.

Advenant le 15 août prochain, les livres souscrits qui n'auront pas été réclamés et payés, seront mis en vente chez un libraire, afin de payer l'imprimeur.

En dehors de la souscription, ont été tirés quelques exemplaires, qui seront en vente à l'établissement du Journal de Québec.

A. MAILLOUX, Ptre.

COMPAGNIE
DU
RICHELIEU,



LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
Québec et Montréal.

Et Ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres ports intermédiaires.

A partir de LUNDI, le 6 MAI, et jusqu'à Avis contraire les Vapeurs de la compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir :

Le Vapeur QUEBEC, Capt. J. B. Labelle, partira du Quai Richelieu, à la Place Jacques-Cartier, pour Québec, tous les Lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à sept heures précises, arrêtant en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Steamers océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vu qu'un Tender devra les transporter aux Steamers Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur MONTRÉAL Capt. R. Nelson partira tous les Mardis, jeudis et samedis soirs, à 7 heures précises, pour Québec, arrêtant en allant et revenant aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur COLUMBIA, Capt. J. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, à

deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche, Port St. François, et partira des Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à deux heures P. M., arrêtant à Lanoraie ; à son voyage de Vendredi de Montréal, il se rendra jusqu'à Champlain.

Le Vapeur L'ETOILE, Capt. E. Laforce voyagera sur les rivières Yamaska et St. François, en connexion avec le Vapeur Columbia, à Sorel.

Le Vapeur VICTORIA, Capt. C. Develuy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant en allant et revenant, à Repentigny, Lavaltrie, St. Sulpice, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorel tous les Dimanches et Mercredis, à quatre heures P. M.

Le Vapeur CHAMBLY, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à deux heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecoeur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Charles St. Marc, Belœil, St. Hilaire et St. Mathias, et partira de Chambly tous les Samedis à deux heures, et les Mercredis à Midi, pour Montréal.

Le Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. Roy, partira du Quai Jacques-Cartier tous les jours (les dimanches exceptés) à trois heures P. M., et se rendra à l'Assomption les Lundis, Mercredis et Vendredis, arrêtant, en allant et en revenant, à Boucherville, Varennes, Bout-de-l'Isle et St. Paul l'Hermite, et à Terrebonne, les Mardis, Jendis, Jendis et Samedis, arrêtant ainsi en allant et en revenant à Boucherville, Varennes Bout-de-l'Isle et Lachenaie. Il partira de l'Assomption les Lundis, à 7 heures A. M., Mercredis à 6 heures, et Vendredis à 5 heures. Et de Terrebonne les Mardis, à 5 heures, Jendis, à 7 heures, et Samedis à 6 heures.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

Pour plus amples informations s'adresser à
J. E. DESCHAMPS
Agent à Québec.

15 juin 1867.

A VENDRE

A la Grande-Baie, Saguenay

PLUSIEURS terres en parfait état de culture, à quelques arpents de l'Eglise de St. Alexis, d'un moulin à scies, à farine, à carder, et d'une tannerie, savoir :

- La ferme du Barchois. 1300 arpents
- La ferme du Moulin. 450 "
- La ferme du Village. 450 "
- La ferme du Portage. 200 "

Condition de la vente.

Tout comptant ou au moins les deux tiers comptant. Le reste à crédit avec intérêt.

Pour plus amples informations, s'adresser à M. ROBERT BLAIN, à la Grande-Baie, Saguenay, ou à l'Hon. D. E. PRICE, Québec.

Chicoutimi, 20 novembre, 1866.



DÉPARTEMENT

DES

TERRES DE LA COURONNE.

OTTAWA, 27 Juin 1867.

Le département sera fermé à Ottawa le et après le premier Juillet.

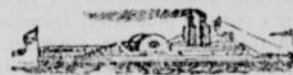
Les départements des Terres de la Couronne pour les Provinces de Québec et Ontario, seront ouverts à Québec et à Toronto, aussitôt qu'il sera possible après ce temps là, et avis en sera donné.

A. CAMPBELL,
Commissaire

Voyage à l'eau Salée.

AVIS

LE VAPEUR PROVINCIAL



ADVANCE

Capt. SIMARD,

Partira de Québec MERCREDI prochain, le 7 courant pour METIS, arrêtant aux EBOULEMENTS,

RIVIERE DU LOUP,
RIMOUSKI,

et METIE.

Il laissera le quai à 9 heures A. M.

Le Steamer ADVANCE arrêtera au quai ST. DENIS à chaque voyage de Québec à Métis.

L'Advance arrêtera au quai St. Denis le Mercredi entre 2 et 3 heures de l'après-midi, en descendant.

Il sera dû à St. Denis le vendredi entre 10 heures et midi, en remontant à Québec.

F. BUTEAU,
Gérant, Québec.

1er juillet 1867.

J. B. C. HEBERT,

ET

J. ANCTIL,

Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, écr, No 15, rue St Joseph, Haute-Ville, Québec.

J. P. GENDRON,

Marchand-Horloger,

No. 12 Rue St. Jean, Québec,

INFORME le public que les MONTRES et BIJOUX qui lui seront confiés pour être réparés seront mis dans un coffre en fer à l'épreuve du feu.

C'est le temps ou jamais d'acheter des animaux de meilleures races

GRAND AVANTAGE AUX CULTIVATEURS!!!

Le Gouvernement Canadien, dans le but de faciliter l'achat d'animaux de race améliorée, oiseaux de basse-cour de premier choix, exempte, par un avis publié dans la *Gazette Officielle*, les Sociétés d'agriculture qui feraient l'achat de tels animaux, etc., aux Etats-Unis, des droits de Douane. Les cultivateurs trouveront avantageux de pouvoir s'adresser à un des établissements le plus en renom aux Etats-Unis, celui de L. B. Silver. Ce Monsieur a établi à Ste. Anne de la Pocatière une

AGENCE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES" DE

L. B. SILVER

SALEM, OHIO

IMPORTATEUR

ELEVEUR

ET

FOURNISSEUR



D'ANIMAUX DE PREMIER CHOIX ET TRES RARES

Cochons blancs de Chester, Ohio,

Provenant de CHAMPION qui a neuf semaines pesait 100 livres, et a obtenu les premiers prix aux principales Expositions des Etats-Unis. Leur pesanté peut atteindre de 500 à 1000 livres, même jusqu'à 1200 livres.

Moutons mérinos, moutons Leicester de premier choix, à vendre à bas prix. On peut également se procurer toutes espèces d'oiseaux de Basse-cour: Poules noires de Java, de Bramah Pootra, White Face Black Spanish, Creve-cœur, Golden Poland, Dorkings blanches, Dominique, Noires d'Afrique, Dindes blancs de Hollande, Oies chinois, Canards du Brésil, etc.

Pour informations s'adresser directement à Firmin H. Proulx, qui est spécialement autorisé à recevoir des commandes pour cet établissement.

NOUVELLES MARCHANDISES

NOUVELLES Etoffes à robes, Etoffes à Mantilles, Garnitures pour robes et Mantilles, Chapeaux de paille pour dames, Chapeaux de paille pour enfants, Cols et manchettes pour dames, Etoffes à Jupons, Cravates pour dames.

NOUVEAUX Tweeds de printemps et d'été, Nouveaux melletons, Draps (Péte, Flanelles (tissus fins) pour l'été, Cravates et Cols, Chemises, etc., Drap noir français, Casimires, etc., Drap bleu, Drap gris, etc.

MÉRINOS double, grande variété, Drap d'Albert, Cordé Royal, Soie, Drap d'été, etc., etc., Ceintures de laine, Chapeaux de satin, Chapeaux de paille, Chapeaux de feutre pour MM. du Clergé.

En vente chez

HAMEL et FRÈRES,

1er mai 1867. Québec, Rue Sous-le-Fort

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à **MONTMAGNY,**
près de l'Eglise.

14 avril 1866.

MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Coutellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie, etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'Huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 94, rue La fabrique, à l'enseigne du Gros Marteau.

ROYAL VICTORIA HOTEL,
HUBERT PICHÉ,

PROPRIÉTAIRE.

SOREL, C. E.

NOUVELLES MARCHANDISES
CHEZ

MONTMINY ET BRUNET,
SAINT-ROCH, QUÉBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'annoncer à leurs pratiques et au public, que leur assortiment d'EFFETS NOUVEAUX POUR LE PRINTEMPS est maintenant très-complet dans tous les articles de goût et d'utilité; les acheteurs qui visiteront leur établissement y trouveront des Marchandises choisies avec soin et à des PRIX TRES-MODERES.

Dans les nouveautés, MM. M. et B. recommandent d'une manière toute spéciale leur assortiment de Chapeaux en paille, Chapeau en crin, Gants d'Alexandre, Gants de fil, soie, tout genre, Parasols (très-nouveaux), Rubans, Fleurs françaises, Fleurs et Garnitures en paille, Ornaments et Miret en perles.

ETOFFES A ROBES (grand choix) tel que: Alpaca uni et chiné, Calli et Mahair uni et rayé, Popellinette, Mousseline à robe, Soie glacée noire, soie cordée noire, Crêpes noire et de couleur pour chapeaux.

MANTILLES, nouveaux patrons, Mantilles et Blouses pour dames faites à ordre sous le plus court délai.

Dans les effets d'utilité on y trouvera comme toujours un assortiment de Drap noir, Casimir noir, Tweed de Fantaisie, Flanelle blanche et de couleurs, Coton à craps, Coton, Shirting, Toile fine, Toile à nappe, Toile à Serviettes, Indiennes, Couleurs noir et de couleurs Paramatta, etc.

MONTMINY et BRUNET,
Saint-Roch, Québec.

TRAITÉ

DE CALCUL MENTAL

à l'usage des écoles canadiennes

PAR

F. E. JUNEAU, Inspecteur d'écoles.

CE petit ouvrage qui est appelé à rendre l'enseignement de l'Arithmétique facile, en développant l'intelligence des chiffres aux jeunes enfants, est offert en vente chez la plupart des librairies du Bas-Canada, au prix de sept chelins et demi la douzaine ou à dix-huit sous par exemplaire. On peut aussi se le procurer chez le soussigné en gros et en détail.

Toutes les bonnes écoles ont déjà adopté cet excellent ouvrage, il peut être mis entre les mains de tous les enfants aussitôt qu'ils commencent à lire couramment. Cet ouvrage est indispensable pour apprendre à bien compter, aussi, le Conseil de l'Instruction Publique s'est-il empressé de l'approuver pour les écoles élémentaires et modèles.

FIRMIN H. PROULX,
Imprimeur-Éditeur

NOUVELLES MARCHANDISES SECHES
A BON MARCHÉ.

VENANT d'être reçu chapeaux de paille nouveaux — Robes — Indiennes — Batiste française frappée, — Garnitures — Boutons — Parasols — Manchettes et Collets — Jupons — Rubans — Garnitures d'Amber nouvelles.

Département des Messieurs :

TWEED du Canada — Tweed écossais — Etoffes à surtoit — Flanelles à chemises — Flanelles de fantaisie — Attaches et Echarpes — Chemises blanches — Chemises et Pantalons — Valises en cuir nouvelles — Gants, etc.

A vendre chez

LÉGER et RINFRET

No. 4 rue St. Jean, Haute-Ville

1er mai 1867.

Québec.

F. CARRIER & Cie.,
A l'Enseigne du Batiment,
No. 57 RUE SAINT-JOSEPH,
VIS-A-VIS L'EGLISE ST. ROCH, QUEBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils **VENDENT A REDUCTION** pour argent comptant, pour le compte de leurs créanciers, tout leur immense fonds de Marchandises sèches, Hards faites, Chaussures, Pelleteries, Coiffures de toutes sortes, etc., etc.

F. CARRIER & Cie.

1er juin 1867

POUR LES PORTS D'EN BAS
LE STEAMER PROVINCIAL
LADY HEAD,

Quittera le Quai, pied de la Rue St. Jacques

A QUATRE HEURES P. M.,

MARDI PROCHAIN,

LE 6 AOUT COURANT,

Touchant aux places ci-dessous,

BASSIN DE GASPÉ,

PERCÉ,

PASPÉBIAC,

DALHOUSIE,

MIRAMICHI,

SHEDIAC et

PICTOU.

On ne considère pas aucun voyage pris à moins qu'il ne soit payé d'avance.

Pour Fret et Passage, s'adresser à

F. BUTEAU,

Gérant.

15 juin 1867.

On peut se procurer à l'imprimerie de la Gazette des Campagnes de la graine de Brome de Schrader.



CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
DEPART ET ARRIVEE DES CHARS

		DE LA RIVIERE-DU-LOUP A LA POINTE LEVI	
St. à St.	Milles	STATIONS	Excursion.
			Excursion. Lundi
			5-45 PM
			3-09 PM
			7-00 AM
			3-35
			8-05
			3-55
			4-10
			4-25
			4-55
			5-15
			8-10
			8-30
			8-10
			9-00
			9-15
			9-30
			9-35
			9-50
			10-15
			10-35
			10-55
			11-15
			8-30
			3-30
			3-50
			1-00
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00
			1-13
			1-35
			1-50
			2-15
			2-50
			3-10
			3-30
			3-50
			1-00
			8-30
			11-15
			11-45
			12-00
			12-13 PM
			12-40
			1-00